

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-178

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise EMC Rénovation 51, route de Booneghem 59143 NIEURLET afin d'effectuer des travaux au 9, rue de Cassel à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** L'entreprise EMC Rénovation est autorisée à poser un échafaudage devant le 9, rue de Cassel, et ce, à partir du 2 septembre 2024 pour une durée de 3 semaines.

**ATTENTION,** l'échafaudage devra être retiré ou sécurisé pour le dimanche 22 septembre, jour du vide-greniers.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise EMC Rénovation afin de prévenir les piétons.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 26 août 2024

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 26/08/2024

Le Maire  
David CALCOEN

